

Date de la convocation : 20 mai 2015  
Date de l'affichage en Mairie : 20 mai 2015

Nombres de membres :  
Afférents au Conseil municipal : 19  
En exercice : 17  
Qui ont pris part à la délibération : 15

L'an deux mille quinze et le vingt-six du mois de mai, à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gisèle BERTRAND, Maire.

**Présents :**

M. DESGRANGES, Mme COUCHON, M. COULMONT, M. FAISSE, M. TCHOKAKLIAN, Mme TORTET, M. BALLETT, M. CHAPUIS, Mme CHADOURNE, M. DAUDE, Mme LAURENT, Mme RASCHETTI, M. DUFOUR, Mme CHALLET

**Absents - Excusés :**

Mme BEAUFORT et M. SACCOCCIO

Monsieur DAUDE est nommé secrétaire

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1- Modification de l'ordre du jour du Conseil Municipal - Approbation
- 2 - Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mai 2015 - Approbation

**FINANCES**

- 3 - Attribution des subventions aux associations année 2015

**TRAVAUX - AMENAGEMENT**

- 4 - Attribution du Marché relatif à l'aménagement de la route départementale 86 en agglomération - approbation
- 5 - Travaux Aménagement du bâtiment périscolaire - Approbation du nouveau plan de financement
- 6 - Projet d'aménagement de la route départementale 86 en agglomération - Engagement d'une procédure d'acquisition foncière - Approbation
- 7 - Lot n°3 marché aménagement bâtiment périscolaire - Modification entreprise attributaire - Approbation

**Informations diverses :**

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

## **I - Modification de l'ordre du jour du Conseil Municipal - Approbation**

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal une modification de l'ordre du jour du conseil municipal par ajout d'une nouvelle délibération relative à la proposition de modification de l'entreprise attributaire du lot n°3 - Plafonds-Plâterie-Peinture - du marché d'aménagement du bâtiment périscolaire.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la modification de l'ordre du jour du conseil municipal comme suit :  
Ajout d'une nouvelle délibération relative à la proposition de modification de l'entreprise attributaire du lot n°3 - Plafonds-Plâterie-Peinture - du marché d'aménagement du bâtiment périscolaire.

La séance continue, présents les mêmes membres,

## **II -Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mai 2015 - Approbation**

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 mai 2015, Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

**Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2015 est approuvé à l'unanimité**

La séance continue, présents les mêmes membres,

## **III - Attribution des subventions aux associations année 2015**

Madame le Maire propose d'octroyer aux associations les subventions détaillées ci-après au titre de l'année 2015.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Vu les dossiers de demandes de subvention présentés par les Associations*

*Considérant que l'objet des demandes de subvention correspond à un besoin des habitants et représente une réelle utilité pour la Commune,*

*Considérant que les demandes de subvention entrent dans les capacités financières de la Commune,*

*Considérant que les demandes de subvention n'ont pas de but politique.*

- **FIXE** le montant des subventions de fonctionnement accordées aux associations soyonnaises au titre de l'année 2015 comme indiqué ci-après :

Association	subventions 2015 (€)
VIVAR'S CLUB	1300.00
C'VITAMINE	500.00

- **FIXE** les conditions d'attribution de la subvention d'un montant de 500 Euros à l'association C'VITAMINE comme définies ci-après :

- Versement d'un premier acompte de 250 Euros dès le caractère exécutoire de la présente délibération
- Versement du solde de 250 euros au vu des pièces complémentaires sollicitées justifiant la réalité et le bien-fondé de la charge annoncée

- **CHARGE** le maire de procéder au mandement des dépenses correspondantes au chapitre et article s'y rapportant et selon les conditions fixées ci avants

**La séance continue, présents les mêmes membres,**

#### **IV - Attribution du Marché relatif à l'aménagement de la route départementale 86 en agglomération - approbation**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement de la Route Départementale 86 et de la Place Marc Seguin.

Elle rappelle qu'une commission ad hoc, composée des membres de la commission d'appel d'offres et du maître d'œuvre, s'est réunie deux fois pour procéder à l'analyse des offres.

Elle soumet à l'examen du Conseil Municipal la proposition d'attribution du marché susmentionné.

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2015 autorisant le Maire à engager la procédure d'appel d'offres pour le marché de travaux d'aménagement de la route départementale 86 et de la Place Marc Seguin,*

*Vu l'avis de la commission ad hoc réunie pour analyser les offres,*

- **DECIDE** de désigner l'entreprise attributaire du marché de travaux d'aménagement de la Route Départementale 86 et de la Place Marc Seguin. comme suit :

Entreprise COLAS - 26000 VALENCE - pour un montant de 173 810.30 Euros Hors Taxes

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise susmentionnée

**La séance continue, présents les mêmes membres,**

### **V - Travaux Aménagement du bâtiment périscolaire - Approbation du nouveau plan de financement**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a sollicité, par délibération du 4 février 2015, une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux d'aménagement du bâtiment périscolaire.

Par courrier du 29 avril 2015, Monsieur le Préfet l'a informée d'une décision d'attribution pour un montant de 25 % du montant total des travaux, soit 46470.00 euros.

Elle précise au conseil municipal qu'il convient en conséquence d'approuver un nouveau plan de financement de cette opération prenant en compte le montant de cette subvention

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération établi comme suit :

**DEPENSES :**

Prestations	Montant HT
Lot gros oeuvre	20800.00
Lot charpente couverture	104000.00
Lot platerie peinture	26000.00
Maîtrise d'œuvre	15080.00
Frais divers (honoraires dépôt autorisation d'urbanisme, frais d'appel d'offres, mission OPC, Mission contrôle techniques, ect)	20 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>185 880</b>

**RECETTES :**

Financement	Taux	Montant HT
Etat - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	25%	46 470.00
Emprunt	30 %	55 764.00
Autofinancement	45%	83646.00
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>185 880</b>

- DIT que toute modification du plan de financement fera l'objet d'une information complémentaire auprès des services de l'Etat

La séance continue, présents les mêmes membres,

**VI- Projet d'aménagement de la route départementale 86 en agglomération - Engagement d'une procédure d'acquisition foncière - Approbation**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de l'entrée nord de la route départementale 86.

Afin d'assurer la réalisation de ce projet, il apparaît indispensable de procéder à des acquisitions foncières.

Madame le maire sollicite en conséquence l'autorisation du conseil municipal en vue d'engager les démarches d'acquisition auprès des différents propriétaires concernés.

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **CHARGE** le maire d'engager auprès des propriétaires concernés les démarches relatives aux acquisitions de parcelles de terrains nécessaires au projet d'aménagement de l'entrée nord de la route départementale 86 en agglomération

La séance continue, présents les mêmes membres,

**VII - Lot n°3 marché aménagement bâtiment périscolaire -  
Modification entreprise attributaire - Approbation**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 11 mai 2015, le Conseil Municipal a procédé à l'attribution des lots concernant le marché d'aménagement du bâtiment périscolaire.

Une erreur technique est intervenue dans l'analyse de l'offre déposée par une entreprise sur le lot n°3, ayant pour conséquence de modifier le classement des offres des entreprises qui ont soumissionnées.

Elle propose en conséquence d'attribuer le lot n°3 à l'entreprise BR AMENAGEMENTS - 69100 VILLEURBANNE - pour un montant de 3364.92 euros TTC.

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 février autorisant le Maire à engager la procédure d'appel d'offres pour le marché de travaux d'aménagement du bâtiment périscolaire*

*Vu l'avis de la commission ad hoc réunie pour analyser les offres,*

*Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 mai 2015,*

- **DECIDE** de procéder à une modification de l'entreprise attributaire du lot n°3 du marché d'aménagement du bâtiment périscolaire comme suit :

- **Lot n°3 : Plâtrerie - Peinture- Plafonds**

**Entreprise BR AMENAGEMENTS - 69100 VILLEURBANNE - pour un montant de 3364.92 euros TTC.**

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant

La séance continue, présents les mêmes membres,

**Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal**

En vertu de l'alinéa 4

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	TR	Objet
13/05/2015	Mandat n° 447	URBAN CONSEIL	685,00	6226		Honoraires coulée de boue
22/05/2015	Engagement	BHS	828,00	6068		Graines pelouse
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
22/05/2015	Engagement	SEDI	469,16	21578 opération 29		Panneau de signalisation * voisins vigilants*

En vertu de l'alinéa 15

Date réception	Parcelle	Surface en m2	Zonage	Date Décision	Décision
12/05/2015	ZB 618 pour partie	2081 pour partie	UC	12/05/2015	Non exercice DP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15

Le secrétaire de séance

Hubert DAUDE

Le Maire

Gisèle BERTRAND